

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-13
Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Votants : 14
Procuration : 2

REÇU LE :
19 FEV. 2018
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 8 FEVRIER 2018 à 20 h 03, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/02/2018
Date d'affichage : 04/02/2018

Présents : Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (1) : Marie-Cécile RIVIERE

Absents avec Procuration (2) : Michel ANDOLFO a donné procuration à Eva BIETH
Camille HAUMONT a donné procuration à Alain GARNIER

La séance est ouverte à 20 H 03

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Françoise BAUZOU est désignée pour remplir cette fonction.**

Objet : Rythmes scolaires rentrée 2018

Monsieur le Maire expose :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, DASEN, a transmis une lettre relative aux rythmes scolaires. Dans la perspective de la rentrée scolaire 2018, il souhaite pouvoir examiner les demandes de dérogations à l'organisation du temps scolaire dans le cadre d'un éventuel passage à la semaine de 4 jours dans le 1er degré.

Il appartiendra à l'Inspecteur de l'Education Nationale d'arrêter l'organisation de la semaine scolaire des écoles concernées après consultation des instances réglementaires. Pour toute modification envisagée, les collectivités compétentes feront parvenir une délibération stipulant l'organisation souhaitée, délibération à laquelle sera joint l'avis des conseils d'école indiquant les motivations de la demande de changement.

Pour information, la commune de Foix a voté ce lundi 5 février 2018, le maintien de la semaine scolaire à 4 jours et demi.

Par conséquent, il est proposé, dans un souci d'organisation, notamment, celle des activités des accueils de loisirs associés à l'école, de rester à la semaine de 4 jours et demi.

La délibération prise par le conseil municipal sera transmise à l'Inspection d'Académie, DASEN, avec la décision du Conseil d'Ecole qui se réunira en séance extraordinaire avant le 16 février 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la conservation de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi et demande à Monsieur le Maire de transmettre cette décision à l'Inspection d'Académie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité :

- le maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi pour la rentrée scolaire 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités utiles et de signer tous les documents nécessaires pour l'application de la présente délibération.

A Serres Sur Arget, le 8 février 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



REÇU LE :
19 FEV. 2018
PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du